

Parc national  
de forêts

Conseil d'administration du 2 mars 2023  
Membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de voix : 42  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-007  
**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CANDIDATURE FEDER  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DU PROJET « Programme d'adaptation au  
changement climatique des forêts du Parc national de forêts »**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2023, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 2 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu la délibération n°2022-29 du 10 novembre 2022 approuvant le budget initial de 2023 du Parc national de forêts.

Considérant le projet « Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts » et le plan de financement prévisionnel associé préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve l'opération et le plan de financement prévisionnel, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

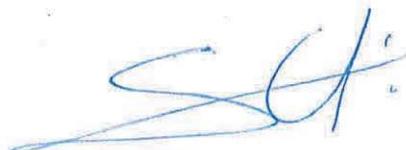
Fait à Arc-en-Barrois, le 2 mars 2023.

Le directeur

A blue ink signature of Philippe PUYDARRIEUX, consisting of a large, rounded initial 'P' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

A blue ink signature of Nicolas SCHMIT, featuring a stylized 'S' and 'C' with a horizontal line extending to the left.

Nicolas SCHMIT

Le Commissaire du Gouvernement

**0 8 MARS 2023**



**Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027  
Demande de subvention pour le projet :**

**Programme d'adaptation au changement climatique des forêts  
du Parc national de forêts**

**Calendrier du projet**

Date de début : 01/06/2023  
Date de fin : 31/05/2026

**Description du projet**

La charte qui constitue le projet de territoire pour 15 ans se décline en 10 objectifs pour le cœur et 18 orientations pour l'aire d'adhésion. Parmi ceux-ci, l'objectif 1 « Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines » est articulé autour de 4 mesures. La mesure n°1 s'intitule « Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier et les effets du changement climatique »

Depuis sa création, le Parc national est monté en puissance et s'est structuré afin notamment de mettre en œuvre les objectifs et orientations liés à la forêt. Les enjeux et les effets liés aux changements climatiques se font sentir et se traduisent notamment par des dépérissements importants des deux essences forestières principales, le hêtre et le chêne. Les attaques parasitaires visant les plantations d'épicéas posent la question de leur remplacement. Enfin, les risques d'aléas climatiques et de feux de forêts sont plus accrus.

**Face à ces constats, le Parc national de forêts souhaite développer une action construite visant l'élaboration d'un plan d'actions concret pour l'adaptation des forêts au changement climatique. Cette réponse offrira un éclairage aux propriétaires et gestionnaires forestiers du territoire afin d'accompagner leurs prises de décision.**

Le projet est centré sur le versant côte d'Orien du Parc national de forêts, et principalement sur les massifs forestiers du Châtillonnais, dont la sylviculture principalement régulière doit être questionnée au titre de la résilience au changement climatique.

**Objectifs recherchés**

Les effets du changement climatique sur la forêt sont déjà perceptibles sur le territoire du Parc national de forêts. Ils se traduisent par des dépérissements importants de hêtres et de chênes, par des attaques parasitaires, par des chablis, ou par l'apparition du risque de feux de forêts. Le Parc national de forêts a souhaité le plus rapidement possible après sa création en 2019 apporter des éléments de réponse à ces questions. **Ce projet vise à réaliser un diagnostic de vulnérabilité des forêts bourguignonnes du Parc national et à élaborer un plan d'adaptation au changement climatique. Ce programme permettra d'accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés et de leur proposer un panel d'actions concrètes pour accroître la résilience de leurs forêts. Ce projet vise également à intégrer la production de bois dans une gestion résiliente des massifs forestiers.** Le territoire du Parc national offrant toute la diversité des contextes forestiers feuillus de plaine, permet d'asseoir des études comparatives d'ampleur dont les enseignements profiteront à d'autres espaces forestiers de plaine, bien présents en Région Bourgogne-Franche-Comté.

## Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

### Moyens humains affectés au projet en ETP

Parc national de forêts : Au total 1.59 ETP / an sur 3 ans avec :

- Création de poste Chargé.e de mission forêts et changement climatique : 36 mois
- Création de poste Technicien.ne forêts et changement climatique : 3 mois
- Responsable Pôle Gestion et Protection : 27,5 semaines
- Chargé.e de mission forêts (*recrutement en cours*) : 27,5 semaines

### Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels ...)

- Véhicules de service du Parc national
- Locaux pour réunions
- Contribution indirecte d'autres agents du Parc national ou de partenaires

## Livrables attendus suite à la réalisation du projet

- Un diagnostic de vulnérabilité des forêts bourguignonnes du Parc national de forêts
- Un plan d'adaptation au changement climatique des forêts bourguignonnes du Parc national de forêts
- Une contribution au réseau de l'observatoire des forêts sentinelles
- Des communications sur site internet et sur les réseaux sociaux du Parc national
- 

## Plan de financement prévisionnel

Catégorie de dépenses	Montant global (en € TTC)
Dépenses de prestations externes	15 000,00 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	25 648,56 €
Dépenses de communication	4 500,00 €
Frais de personnel directs	293 693,93 €
Coûts éligibles restants (40% des frais de personnel directs)	117 477,57 €
<b>Total projet</b>	<b>456 320,06 €</b>
<b>Dont éligible</b>	<b>456 320,06 €</b>

Demande de subvention FEDER : **273 792,04 €**, soit 60% du montant éligible.

Reste à charge : 182 528,02 € dont 103 628,31 € de frais de personnel direct déjà pris en charge par l'établissement.

